



## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2026

### I. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

### II. OUVERTURE DE SÉANCE

### III. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISE PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL (article L.2122-22 du CGCT)

### IV. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

1. **Délibération n°2026-048** : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mai 2026.
2. **Délibération n°2026-049** : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026.

### V. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3. **Délibération n°2026-050** : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre l'association Saône Mont d'Or Football Club et la Commune d'Albigny-sur-Saône (annexe n°1)
4. **Délibération n°2026-051** : Dons et vente des collections de la bibliothèque municipale d'Albigny-sur-Saône au profit du Centre Communale d'Action Sociale d'Albigny-sur-Saône.
5. **Délibération n°2026-052** : Adoption du Règlement intérieur du Conseil municipal (annexe n°2).
6. **Délibération n°2026-053** : Renouvellement du Règlement intérieur des études surveillées – Année scolaire 2026-2027 et suivantes (annexe n°3).

### VI. RESSOURCES HUMAINES

7. **Délibération n°2026-054** : Création de poste de vacataires encadrant les études surveillées – Années scolaire 2026-2027.
8. **Délibération n°2026-055** : Création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique – Service technique.
9. **Délibération n°2026-056** : Création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique - Service scolaire – Pôle ATSEM.
10. **Délibération n°2026-057** : Création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - Article L.332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique - Service scolaire – Pôle Ménage.
11. **Délibération n°2026-058** : Création d'un emploi non-permanent suite à un remplacement d'un fonctionnaire – Article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique – Service scolaire – Pôle Restaurant scolaire.
12. **Délibération n°2026-059** : Création d'un emploi non-permanent suite à un remplacement d'un fonctionnaire – Article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique – Service scolaire – Pôle Restaurant scolaire.

Fait à Albigny-sur-Saône, le 2 juillet 2026.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Yves CHIPIER', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and contains the text 'MAIRIE D'ALBIGNY-SUR-SAONE' around the top edge and '(RHONE)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

Yves CHIPIER